



Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du Centre National
de la Recherche Scientifique

Une grande semaine d'action

JEUDI 22 SEPTEMBRE, A 18 HEURES

L'intersyndicale (C.F.T.C., F.O., C.G.T.) a été reçue par M. Dupouy, directeur du C.N.R.S., le 21 septembre. Devant ses propositions dérisoires, les délégués syndicaux décident de convoquer une assemblée générale du personnel.

L'assemblée écoute les propositions faites, et décide unanimement de débrayer le mardi après-midi et de commencer une grande action revendicative.

MARDI 27 SEPTEMBRE, A 15 HEURES

Le personnel technique et administratif est très nombreux dans la salle de la rue Las-Cases.

A la tribune sont tous les délégués syndicaux. Notre camarade Chemin préside et aura fort à faire pour donner la parole à tous ceux qui la demandent, car chacun a des propositions intéressantes à formuler.

Le personnel est très décidé et très enthousiaste. Mme de Mamantoff, présidente de l'intersyndicale, fait le compte rendu de l'entrevue avec les Finances. Le représentant du ministre a reçu les délégués très cavalièrement, s'est moqué d'eux, a dit que l'opinion du personnel importait peu et que le ministre n'en ferait qu'à sa tête. Il a de plus auguré de la chute prochaine du gouvernement, et a « rassuré » les délégués que, quel que soit le ministre, il nous ferait un « cadeau ».

Devant cette attitude et devant la largesse du « cadeau » en question, tout le personnel décide d'accompagner devant le C.N.R.S. les délégués syndicaux qui vont voir M. Dupouy et de débrayer de nouveau le lendemain après-midi.

Le personnel donne mission aux délégués de lui rap-
peler nos revendications :

- Une prime de 16 % minimum du salaire de base,
- Et 20.000 francs d'acompte immédiat à valoir sur cette prime.

Nous décidons d'éditer une lettre expliquant aux patrons et directeurs de laboratoire notre grève et nos revendications.

A la sortie une collecte rapporte 12.000 francs qui serviront à payer les salles de réunion.

Nous envisageons l'avenir avec confiance !

MERCREDI 28 SEPTEMBRE

Compte rendu de la délégation chez M. Dupouy. Le directeur du C.N.R.S. ne veut à aucun prix modifier son projet de répartition, il tient au système qu'il nous a déjà proposé :

La réprobation dans la salle est unanime, et tous les présents décident de continuer l'action de plus belle.

Dupré, au nom de la C.G.T., propose aux camarades de suivre l'exemple du Collège de France, et d'aller voir systématiquement tous les patrons, non seulement pour leur expliquer notre action mais aussi pour leur demander de nous appuyer auprès de la direction.

Une conférence de presse sera tenue le vendredi, à 14 heures, et tout le monde décide de se retrouver à 17 heures, au cours d'une grève de 24 heures, pour rendre compte des premiers résultats des entrevues avec les patrons.

VENDREDI 30 SEPTEMBRE

Après une journée de grève totale dans presque tous les établissements, l'assemblée écoute, enthousiaste, toute une série de messages émanant de patrons, de directeurs de labo, de chercheurs (voir p. 2) qui tous nous soutiennent, promettent d'intervenir auprès de M. Dupouy.

Les camarades de Bellevue nous font part de leurs difficultés et on décide de leur déléguer les membres de l'intersyndicale.

Nous décidons de consacrer la semaine qui vient à la propagande auprès des patrons qui n'ont pas encore été touchés. L'intersyndicale demandera une nouvelle audience à M. Dupouy et convoquera une assemblée très rapidement.



La salle était comble...

La lutte dans nos établissements

Nous félicitons tous les collègues de tous les établissements qui ont fourni un gros travail d'explication auprès des chercheurs et des patrons. Toutes les motions et les lettres obtenues sont un gage de plus de notre victoire.

Déjà un grand nombre de patrons ont manifesté leur accord avec nous.

Citons, parmi les premiers noms qui nous sont parvenus :

M. Perrin, haut-commissaire à l'Energie atomique ; M. Roche, professeur au Collège de France ; M. Faure-Fremiet, professeur au Collège de France ; Mme Irène Joliot-Curie, professeur à la Sorbonne ; M. Wallon, professeur honoraire au Collège de France ; M. Joliot, professeur au Collège de France ; M. Oberling, professeur au Collège de France ; Mlle E. Lebreton, professeur à la Sorbonne.

Nous citons les établissements en grève et des extraits de lettres et motions envoyées.

Nous ne pouvons, faute de place, les citer tous.

Institut de Biologie, Physique, Chimie, rue Pierre-Curie

Les patrons ont envoyé à M. Dupouy :

« ...Nous sommes d'accord sur les demandes formulées par nos collaborateurs... »

« ...Toute autre forme de répartition à caractère discriminatoire risquerait de compromettre l'atmosphère de nos laboratoires... »

Les chercheurs ont également écrit pour manifester leur accord.

Institut de Recherches sur le Cancer (Villejuif)

Tous les techniciens ont débrayé et manifesté dans l'unité la plus complète.

Le professeur Oberling et Mlle E. Lebreton ont envoyé à M. Dupouy une lettre qui a déclenché l'enthousiasme à notre assemblée de vendredi.

Les chercheurs de l'Institut ont également envoyé une lettre.

Commissions d'avancement

Elles vont se réunir très prochainement.

Bien souvent, les délégués du personnel manquent de renseignements suffisants pour défendre les collaborateurs techniques.

Nous vous demandons de grouper vos renseignements et vos suggestions par établissements et de prendre contact avec les responsables à la Commission d'avancement, à notre permanence du vendredi (18 h. 30 à 20 heures).

« ...Nous considérons comme parfaitement justifiées les modestes augmentations de traitement que réclament les techniciens, dont nous apprécions à chaque instant la compétence et le dévouement... »

Laboratoires de Bellevue

Tous les labos étaient en grève. Les chercheurs nous ont envoyé une lettre de solidarité.

Laboratoire du C.N.R.S. de la Faculté de Médecine (rue Saint-Jacques)

Les chercheurs nous envoient une belle lettre où ils manifestent leur accord.

Collège de France

Grève dans tous les labos. Tous les professeurs ont été contactés. Ils ont manifesté leur accord avec nous.

Les chercheurs ont également écrit à M. Dupouy.

Laboratoire de Haute Provence

Très belle action des techniciens.

Laboratoires de Marseille

Grève et action dans l'unité ; envoi de lettre de solidarité.

Laboratoire de Psychologie de la Sorbonne

Grève et envoi d'une lettre des chercheurs au C.N.R.S.

Institut d'Optique

Grève à 90 %. Lettres de solidarité des chercheurs et professeurs.

Institut

d'Orientation professionnelle

Grève et envoi d'une lettre de solidarité des chercheurs au C.N.R.S.

Ecole Normale supérieure

Grève dans les labos. Les professeurs contactés par le personnel en grève ont reconnu le bien-fondé de nos revendications, les chercheurs ont appuyé le mouvement.

Nous citerons encore :

**Le Muséum,
Le P.C.B.,
L'Astrophysique,
Le Centre de Documentation,
Le Centre d'Etudes sociologiques,**

où tous nos collègues ont entrepris de très belles actions dans l'unité la plus totale.

La Commission Technique Paritaire

D'après la loi du 19 octobre 1946, toutes les administrations publiques et établissements occupant du personnel titularisé dans un emploi permanent doivent être dotés d'un **COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**, comprenant en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

C'est en se référant à cette loi et en s'appuyant sur le fait que les personnels du C.N.R.S. (tant le personnel technique et administratif, régi par un statut de contractuel, que les chercheurs) n'étaient pas des personnels titulaires, qu'une décision du Conseil d'Etat a annulé l'arrêté ministériel du 25 janvier 1949 qui avait créé au C.N.R.S. un comité technique paritaire.

Depuis, les contractuels et les chercheurs sont tenus à l'écart du fonctionnement du centre pour toutes les questions techniques, administratives, juridiques et économiques.

QUELLES SONT, EN EFFET, LES ATTRIBUTIONS D'UN COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ?

Référons-nous à la loi :

Les Comités techniques paritaires connaissent de toutes les questions relatives à :

- 1° L'organisation des administrations ;
- 2° Leur fonctionnement ;
- 3° L'élaboration ou la modification des règles statutaires régissant les personnels ;
- 4° La fixation des normes et des primes.

C'est au sein du C.T.P. que le personnel, par l'intermédiaire de ses délégués, est consulté sur toutes ces questions, propose les mesures propres à les résoudre et est tenu au courant de la suite donnée à ses propositions.

Nous voyons que dans la période actuelle, tant au point de vue des modifications au statut que de la prime et des questions financières en général, un C.T.P. serait de la plus grande importance.

Conscients de toutes les graves conséquences de cette absence de C.T.P. et ne voulant pas nous laisser prendre au dilemme : pas de comité technique paritaire puisque nous ne sommes pas un personnel titulaire ou pas de comité d'entreprise (équivalent du C.T.P. dans le privé) puisque organisme public, notre syndicat a proposé aux différents syndicats de chercheurs et aux autres syndicats de techniciens C.F.T.C., F.O., C.G.T. d'examiner ensemble les solutions à apporter à ce problème.

Après un accord, E. Schatzman (du S.N.E.S.R.S.), au nom des syndicats présents, a déposé un projet de loi créant au C.N.R.S. une **COMMISSION TECHNIQUE PARITAIRE** compétente en matière de fonctionnement et d'organisation, à l'exclusion des problèmes scientifiques relevant du Comité national de la Recherche scientifique.

Les représentants du personnel au sein de cette commission seraient désignés par les organismes syndicaux les plus représentatifs avec un nombre égal de chercheurs et de techniciens.

Nous sommes sur la bonne voie...

Nous poursuivons de grands mouvements revendicatifs depuis bientôt 18 mois. Depuis la rentrée des vacances, notre action s'est fortement intensifiée, et le personnel tout entier participe au mouvement avec beaucoup d'enthousiasme et de détermination.

Pourquoi tant de détermination et d'enthousiasme ? Parce que nous savons ce que nous voulons, nous savons que c'est possible à obtenir, et que nous avons tous appris à nous battre dans l'unité.

Nous voulons une augmentation de salaire. Nous avons les indices de la Fonction publique, nous savons que le salaire à l'indice 100 de la Fonction publique est très bas; nous nous sommes déjà battus et nous nous battons encore, avec toute la Fonction publique, pour relever ce salaire de base, relèvement qui se répercutera sur l'ensemble de la hiérarchie.

Mais les techniciens du C.N.R.S. représentent un per-

sonnel à la fois qualifié et polyvalent. Et, à ce titre, nous pensons qu'il est juste que nous obtenions une prime de « technicité » par exemple.

La Direction, après avoir tergiversé de nombreux mois, nous propose bien une prime, mais ses propositions ont soulevé la réprobation unanime du personnel. Pourquoi ?

Parce que la répartition, qui consiste à donner une prime de 12 à 4 % pour certains, 0 % pour d'autres, de doubler ou tripler cette somme pour certains agents et certains labos au détriment d'autres agents et d'autres labos, est une injustice flagrante :

Les catégories les plus basses seront de nouveau encore plus défavorisées, et l'animosité créée dans les labos par l'arbitraire de cette répartition nuirait au travail en général.

(Voir suite page 4.)

NOTRE CONFERENCE DE PRESSE du vendredi 29 septembre

Elle s'est tenue le vendredi après-midi. Les responsables nationaux des trois syndicats étaient présents.

— Les journalistes présents (A.F.P., « France-Soir », « Le Parisien libéré », « L'Humanité », « Combat », « Libération ») ont été très intéressés par notre problème.

— Ils ont posé de nombreuses questions sur la situation de la Recherche, son fonctionnement, sur les traitements et la polyvalence des techniciens.

Les dirigeants nationaux ont précisé un certain nombre de points avec feuilles de paie à l'appui.

— Deux directeurs de labo avaient également tenu à venir, M. Suzor, de la synthèse atomique, et le chef du personnel de l'Institut du radium.

— Un chercheur représentait le bulletin du « Syndicat de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ».

A l'issue de la Conférence, une feuille ronéotypée expliquant nos revendications a été distribuée aux journalistes.

Voici ce qu'on pouvait lire le lendemain dans la presse :

L'HUMANITE :

Misère

de la Recherche scientifique

**Misère de son personnel
(technique et administratif)
qui a cessé le travail hier**

Les techniciens demandent une augmentation de leurs salaires.

Une prime de sujétion ou de technicité avait été promise. Elle aurait dû être de 16 % du salaire de base pour tout le personnel.

Mais voilà qu'un texte est actuellement à la signature au ministère des Finances. Qu'accorde-t-il ?

Une prime qui va, en partant du plus haut salaire, de 12 % à 4 % du salaire de base pour certaines catégories. Toute une série de petites catégories et les administratifs n'auront absolument rien.

Les catégories les plus basses, donc les plus défavorisées, sont à nouveau lésées.

LE PARISIEN LIBERE :

Les techniciens

**de la Recherche scientifique
ont fait grève
vingt-quatre heures**

Les techniciens du Centre national de la Recherche scientifique se sont réunis hier en assemblée générale au cours de leur grève de vingt-quatre heures. Ils ont entendu la lecture des lettres, pétitions, etc., de leurs « patrons » (professeurs, maîtres de recherches, directeurs

de recherches et de laboratoires, chercheurs qui affirment leur entier appui à leur mouvement et demandent au directeur du Centre de la Recherche scientifique et au ministre de l'Education nationale que satisfaction soit donnée à leurs demandes d'une prime de 16 % minimum et de 20.000 francs d'acompte immédiat.

COMBAT :

**La grève des personnels
de la Recherche scientifique**

Au cours d'une conférence de presse, les représentants C.F.T.C., F.O. et C.G.T. des personnels techniques et administratifs du Centre national de la Recherche scientifique, après avoir souligné une fois de plus « la grande misère de nos « laboratoires » et notre « état d'infériorité dans certains domaines par rapport souvent à de petites nations », ont précisé leurs griefs à l'égard du gouvernement et de la direction du C.N.R.S.

LE MONDE :

**Les revendications
du personnel du C.N.R.S.**

Au cours d'une conférence de presse les représentants C.F.T.C., F.O. et C.G.T. des personnels techniques et administratifs du Centre national de la recherche scientifique ont souligné une fois de plus « la grande misère de nos laboratoires » et notre « état d'infériorité dans certains domaines par rapport souvent à de petites nations ». Ils ont

ensuite rappelé que leurs revendications, objet de la grève qui s'est déroulée hier vendredi, portent principalement sur l'obtention d'une prime de 16 % minimum pour tous les agents et d'un acompte immédiat de 20.000 francs.

LIBERATION :

**Grève de 24 heures
au C.N.R.S.**

« Si on ne majore pas les salaires des techniciens de la Recherche scientifique tout recrutement deviendra impossible » soulignent les syndicats C.G.T., C.F.T.C. et F.O.

FRANC-TIREUR :

**Les techniciens
de la Recherche scientifique
revendiquent une prime
de 16 %**

et 20.000 francs d'acompte

Les techniciens de la Recherche scientifique étaient hier en grève. Leur mouvement et la situation misérable dans laquelle se trouvent nos laboratoires ont été évoqués dans l'après-midi, au cours d'une conférence de presse, par le Syndicat des Techniciens de la Recherche scientifique.

Nous sommes sur la bonne voie...

(Suite de la page 3.)

Pourquoi notre action a-t-elle eu un tel retentissement dans le personnel ?

Parce que, d'une part, nous nous sommes toujours attachés à sauvegarder jalousement l'unité parmi tous les syndicats du C.N.R.S. en dépit de tous les efforts qui ont été tentés pour nous diviser.

D'autre part, le personnel a été appelé à prendre lui-même, au fur et à mesure, les décisions.

Grâce à cela, nous avons pris conscience de notre force, et l'action a pu rapidement prendre une grande ampleur.

Dans cette action les militants de la C.G.T. ont lutté inlassablement pour le maintien de l'unité et pour entraîner sans cesse de nouveaux techniciens inorganisés ; conscients des efforts du syndicat C.G.T., de nombreux collègues ont rejoint nos rangs ou vont le faire dans les jours qui viennent.

Réponse à quelques objections.

La Direction a tenté de faire échec au mouvement :

— En essayant de nous diviser (pourcentages plus élevés dans les hautes catégories) ;

— En faisant dépendre les modifications au statut de la sortie du décret, de façon à faire avaler la répartition arbitraire.

Certains nous ont également objecté les choses suivantes :

« Nous sommes d'accord avec vous, mais si vous faites grève, vous n'aurez rien. »

« Acceptons ce décret tel qu'il est et essayons de le faire sortir rapidement ; après, on verra bien. »

A tout cela nous répondons :

— Le décret n'est pas une convention collective, nous n'avons pas à le signer, nous n'avons pas à l'accepter ou à le refuser, nous avons à lutter pour qu'il soit conforme à ce que nous voulons.

Ce n'est pas parce que nous lutterons que nous risquons de ne rien avoir ; bien au contraire, c'est par nos luttes que nous avons amorcé et mis en train l'obtention possible d'une prime. C'est grâce à notre action que nous obtiendrons quelque chose.

Adhérez au Syndicat C.G.T.

du personnel technique et administratif du C.N.R.S.

Le Syndicat C.G.T. a toujours défendu les justes revendications du personnel.

En le rejoignant, en renforçant ses rangs, vous augmenterez notre force d'action et notre unité.

Nous lançons une grande campagne d'adhésion pour « la promotion du 60^e anniversaire de la C.G.T. »

Déjà de nombreux techniciens ont rejoint nos rangs, et nous tenons à féliciter la section de Villejuif (Institut du Cancer) qui vient de se constituer.

Envoyez-nous votre bulletin d'adhésion : 10, rue de Solferino, PARIS (7^e).

Syndicat des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

Bulletin d'adhésion

Nom
Prénom
Adresse
Lieu de travail
Date Signature

Plus nous serons forts et unis, plus nous aurons de chances pour faire aboutir nos revendications.

Nous voulons qu'un décret sorte rapidement, nous le voulons conforme à nos revendications ; et quand certains camarades de Bellevue viennent proposer « que ce décret sorte rapidement », nous pensons que c'est une terminologie fâcheuse parce que, dans l'esprit de tout le monde, ce décret est celui dont les termes ont été proposés par M. Dupouy et que l'ensemble du personnel a repoussés.

Une autre objection qui nous est faite est que notre action ne mènera à rien puisque M. Dupouy n'a pas le pouvoir de nous accorder satisfaction. Nous pensons, d'une part, que ce n'est pas juste parce que c'est M. Dupouy lui-même qui a proposé la répartition, donc il peut très bien la modifier et, d'autre part, notre action mènera à quelque chose, car nous irons frapper à toutes les portes (Commission de l'Education nationale, par exemple).

Et maintenant...

Nous avons à nous tenir prêts et à continuer la lutte.

Nous sommes prêts également à discuter avec M. le Directeur du C.N.R.S. de toutes les propositions sérieuses qu'il nous fera.

Nous sommes certains d'obtenir satisfaction si nous agissons dans l'unité sans relâcher notre action. Il s'agit là, non seulement du problème particulier des conditions de vie du personnel, mais du problème général de l'avenir de la Recherche scientifique.

Modifications aux statuts

Depuis près d'un an, les représentants du personnel discutent avec la direction du C.N.R.S. afin de modifier le statut.

S'appuyant sur le fait que :

— Les facilités d'avancement par accession à la catégorie supérieure sont très limitées, voire pratiquement nulles pour certaines catégories.

— Qu'une place insuffisante a été faite aux agents autodidactes justifiant d'une grande valeur professionnelle, mais non titulaires de diplômes.

Après de nombreuses discussions avec les Finances, certains points sont acquis :

1^o Possibilités de passage à la catégorie supérieure, au dixième tour, au bout de cinq ans, dans la catégorie au lieu de huit ans, ce qui ouvre immédiatement une perspective d'avancement à certains agents ;

2^o Possibilités pour 10 % du personnel jugé de haute qualification, d'être intégré dans une catégorie dont ils ne possèdent pas les diplômes ;

3^o Le tableau limitant la possibilité de passage d'une catégorie dans une autre interdisant par exemple le passage de 2 B en 1 B ou 3 D en 2 D est supprimé ;

4^o Le pourcentage d'ouvriers pouvant accéder à la hors catégorie (10 %) sera compté sur l'ensemble des ouvriers de toutes les catégories.

Ceci étant les quatre points essentiels acquis « assouplissant » les conditions du statut ; d'autre part, les syndicats avaient déposé une demande de modifications concernant les écoles et diplômes ; sur ce point, les discussions continuent entre M. Gabriel et le représentant des Finances.

— Le principe des modifications ci-dessus est accepté par les Finances ; il nous faut agir pour que ces modifications soient promulguées rapidement et que les commissions prévues pour l'application des changements en résultant pour les agents visés siègent le plus tôt possible.

Nous demandons à tous nos collègues qui ont des suggestions concernant les modifications (écoles, diplômes, etc., etc.) de nous écrire très rapidement.

